

Sont concernés par ces dispositions les étudiants français et étrangers qui souhaitent demander la validation de leurs études supérieures accomplies en France ou à l'étranger en vue de l'obtention de tout ou partie d'un diplôme (délivrance immédiate des crédits).

Peuvent donner lieu à validation toutes études supérieures suivies par le candidat dans un établissement ou un organisme de formation public ou privé, en France ou à l'étranger, quelles qu'en aient été les modalités et la durée.

Etapes de la procédure de VES	Session 2024-2025
- Dépôt du dossier de VES - Inscription administrative pour l'année universitaire 2024-2025 et paiement des droits d'inscription 2024-2025	Du Lundi 10 février 2025 au jeudi 15 mai 2025
- Jury VES (examen du dossier + entretien candidat le cas échéant)	Date butoir : Juin 2025

En cas de validation partielle, la prescription consiste à suivre et valider des enseignements complémentaires permettant la validation du diplôme. Le candidat devra pour cela se réinscrire sur l'année suivante et s'acquitter des droits d'inscription 2025-2026 y afférant.

**Renseignements :**

Université de Bordeaux

Collège DSPEG

**Accueil des facultés de droit science politique et d'économie, gestion, AES**

16 avenue Léon Duguit

33608 PESSAC Cedex

Licence: [licence.droit.eco.aes@u-bordeaux.fr](mailto:licence.droit.eco.aes@u-bordeaux.fr)

Master: [master.droit.eco@u-bordeaux.fr](mailto:master.droit.eco@u-bordeaux.fr)

Bureau accueil PESSAC - 05 56 84 85 10

*Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L. 712-3, L.122-7 ; L. 613-3 à L613-6 et ses articles R613-32 à R613-37*

*Vu la délibération n° 2014-50 portant délégation de pouvoir du conseil d'administration directeurs de composante pour la composition des jurys d'examen*